

En bref

Apparue en 1985 avec le statut d'établissement public local d'enseignement (EPL), l'autonomie des établissements scolaires a été instituée pour répondre aux enjeux de la politique de généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire. La gestion centralisée et l'uniformité du système ne permettaient pas de faire face à la diversification du public, corollaire de la massification.

Depuis, les établissements se sont saisis des marges d'autonomie qui leur ont été offertes pour organiser les enseignements et la vie éducative. L'« effet établissement » est devenu une réalité. Elle se manifeste à la fois dans la capacité des établissements à s'adapter à leurs élèves mais aussi dans des concurrences dont les effets sont souvent négatifs.

Le processus d'autonomisation des établissements ne semble pourtant pas être arrivé à son terme et des mesures continuent d'être prises pour accroître les marges d'action des EPLE : recrutement sur profil dans le programme ECLAIR par exemple.

Pour les Départements et les Régions, l'autonomie des EPLE est parfois ressentie comme une contrainte, que ce soit dans la gestion financière ou le management des agents techniques, mais elle peut aussi représenter un levier pour permettre aux établissements de mieux s'impliquer dans les politiques éducatives territoriales. C'est à partir de cette idée directrice que nous avons bâti le programme de notre conférence-débat.

Nous espérons que les collectivités viendront nombreuses échanger avec nous et nos intervenants le 28 novembre prochain.

Programme

- 09h30 **INTRODUCTION - L'autonomie dans le système éducatif : de quoi parle-t-on ?** par François DUBET
- 10h00 **TEMOIGNAGES - Mettre le renforcement de l'autonomie des EPLE au service des politiques éducatives territoriales**
Animateur : Serge POUTS-LAJUS, E&T
Mixité scolaire, sectorisation et autonomie des collèges
Département de la Haute-Garonne
Marie-Henriette DE MALVINSKI, directrice de l'éducation et des équipements scolaires
Carte des formations et autonomie des lycées
Région Nouvelle-Aquitaine
Philippe MITTET, directeur général adjoint, pôle Education-Citoyenneté
- 11h30 **TABLE-RONDE - Le renforcement de l'autonomie appelle-t-il une réforme du statut de l'EPL et de son management interne ?**
Animateur : Serge POUTS-LAJUS, E&T
Laurent FRAJERMAN, chercheur associé au Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (CHS) à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, spécialiste de l'engagement enseignant
Bernard TOULEMONDE, juriste, ancien recteur d'académies et DGESCO au MEN, auteur de « Et si on tuait le mammouth ? Les clés pour (vraiment) rénover l'Éducation nationale »
- 12h30 DÉJEUNER
- 14h00 **MISE EN PERSPECTIVE - L'autonomie des EPLE : quelle réalité sur le terrain ?**
par Philippe TOURNIER, secrétaire général du SNPDEN
- 14h30 **TEMOIGNAGES - Vers une relation toujours plus individualisée avec les EPLE**
Animateur : Michel BIEDINGER, directeur de l'éducation du Département de Meurthe-et-Moselle
Le conventionnement tripartite : se donner des objectifs partagés
Région Auvergne Rhône-Alpes
Marc TEULIER, directeur de l'éducation et des lycées
Le dialogue de gestion : travailler à partir des particularités de l'EPL
Département de la Seine-Saint-Denis
Marianne FALAIZE, cheffe du service des relations avec les collèges à la direction de l'éducation et de la jeunesse et Sara NANAA, cheffe du bureau d'une unité territoriale du service des relations avec les collèges
Quand la collectivité se met au service du lien entre l'EPL et son territoire
Région Centre Val de Loire
Sylvie GUILLAT, cheffe du service de l'action éducative au sein de la direction des lycées
Distinguer des établissements, l'exemple du collège innovant de Mantes-la-Jolie : autonomie et interaction
Département des Yvelines
Claudine BLAIN, DGA et directrice de l'éducation et Laurence BOHL, responsable du service « Appui aux établissements »
- 16h00 **SYNTHESE - par François DUBET**

Grand témoin



François DUBET

Sociologue spécialiste des questions d'éducation, professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux et directeur d'études à l'EHESS